



DÉBAT ORGANISÉ PAR FRANCE BLEU ET LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Départementales : pour se préparer au débat

Ce jeudi 18 h, en direct de l'hémicycle départemental à Grenoble, France Bleu Isère et Le Dauphiné Libéré organisent un débat avec Jean-Pierre Barbier (LR), Cendra Motin (LREM), Erwann Binet (Printemps isérois) et Alexis Jolly (RN). Pour tout comprendre des enjeux de ces élections départementales, qui auront lieu les 20 et 27 juin, voici quelques éléments clés à "passer".

1 Petit flash-back

Mars 2015 : après avoir perdu pas mal de communes en 2014 et notamment Grenoble au profit des écologistes, le PS isérois vivait un nouveau sésime en perdant le Département de l'Isère après 14 ans de règne socialiste (dont 13 ans sous la présidence d'André Vallini). C'était aussi la première fois que les élections se passaient avec des candidats en binôme paritaire (une femme/un homme).

Jean-Pierre Barbier (UMP/Les Républicains), à la tête d'une alliance de la droite et du centre, s'installait dans le fauteuil de président pour six ans, après avoir fait 43,69 % des voix et remporté 34 sièges sur 58.

L'équipe PS/PCF avait 20 sièges et les écologistes 4. Le FN (aujourd'hui RN), malgré un haut score au premier tour, se retrouvait sans un seul élu.

2 Le Département, c'est quoi ?

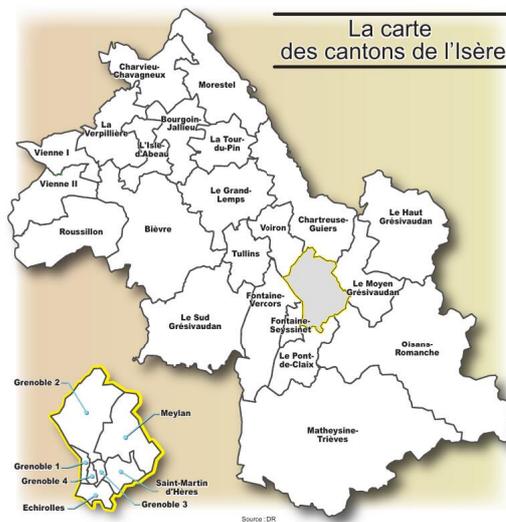
Le Département a la charge de la quasi-totalité des prestations sociales. À ce titre, il gère l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes handicapées et celle aux personnes âgées (gestion des maisons de retraite, de l'allocation personnalisée d'autonomie). Il est aussi en charge de l'insertion sociale et professionnelle en finançant, notamment, le Revenu de solidarité active (RSA). Parmi ses autres compétences, il y a la gestion des routes départementales, la gestion matérielle des collèges, la culture (archives départementales, bibliothèque départementale de

prêt, patrimoine architectural et musées), l'aide aux communes et le tourisme. Le budget du Département de l'Isère, c'est 1,6 milliard par an. Et la collectivité emploie 4 500 agents.

3 Ce dimanche 20 juin

Que va-t-il se passer ce dimanche 20 juin ? C'est le premier tour des élections départementales qui sont couplées cette année avec les régionales. Il s'agira d'élire 29 binômes (58 élus conseillers) dans nos 29 cantons isérois, selon un scrutin majoritaire à deux tours. Car oui, on retournera aux urnes le 27 juin.

Sur chacun des cantons, de 3 à 5 listes sont présentes sur la ligne de départ. On trouve l'alliance de la droite et du centre, avec la liste "Pour l'Isère" de l'actuel président du conseil départemental Jean-Pierre Barbier (LR). En face, les gauches se sont unies sous la bannière du "Printemps isérois" avec le PS, EELV, Génération.s, le PCF, La France insoumise, Ensemble, et d'autres. Quelques listes "indépendantes" à gauche sont néanmoins présentes par endroits. C'est le cas notamment dans le canton de Grenoble 2 et dans celui du Pont-de-Claix, où on



La carte des cantons de l'Isère

ble 2 a la particularité d'avoir un binôme dit "citoyen", mais surtout antimasques et antivax.

4 Risque d'abstention ?

En 2015, l'abstention avait déjà été plus forte en Isère, à 51,20 %. En 2021, après une campagne difficile en raison des restrictions sanitaires, elle risque d'être encore plus haute. Surtout s'il fait super beau !

Cette potentielle abstention pourrait avoir des conséquences très fortes. En effet, comme les binômes doivent obtenir un suffrage égal ou supérieur à 12,5 % des inscrits pour rester dans la course (*), il est quasi impossible que des triangulaires se jouent pour le second tour. Et cela peut créer des surprises.

Ève MOULLINIER

(*) Le Code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions des 12,5 % des inscrits.

➤ Une élection qui risque d'être serrée

Pour les départementales, moins médiatisées nationalement que les régionales, on n'a pas eu droit au même lot de sondages que pour Auvergne-Rhône-Alpes. Donc le suspense reste entier. Le Républicain Jean-Pierre Barbier, à la tête d'une liste de droite et du centre, fait valoir son « très bon bilan ». Les gauches iséroises, qui ont été les premières (et presque les seules) à s'unir en France, sous la bannière du "Printemps isérois", disent ressentir une « vraie dynamique ». « Les gens sont heureux de nous retrouver ainsi unis, ils attendaient cela depuis longtemps ». Le Rassemblement national espère, lui, avoir quelques élus départementaux, ce qui n'est pas le cas actuellement. La République

en marche est dans la même logique, même si elle n'a réussi à ne se présenter que dans 12 des 29 cantons.

En 2015, l'élection avait été serrée, et cette fois-ci, il suffirait que la gauche gagne 3 ou 4 cantons pour reprendre le Département. Mais elle peut aussi en perdre. Dans certains cantons, la droite a d'ailleurs sorti l'artillerie lourde, comme à Vienne.

Reste aussi une inconnue : le poids des régionales sur les départementales. Est-ce qu'un électeur votant Laurent Wauquiez (donné gagnant pour Auvergne-Rhône-Alpes) peut-il voter pour une autre liste que la droite aux départementales ?

Èv.M.

Retrouvez le débat en direct sur France Bleu Isère, sur francebleu.fr, sur notre site ledauphine.com et dans nos éditions de vendredi.

ISÈRE

Festivals : où faut-il venir avec son pass sanitaire ?



Le Vercors Music Festival a préféré abaisser sa jauge afin d'éviter de mettre en place le pass sanitaire. Photo Thibault DITON

Le premier festival en Isère débute ce jeudi à l'Anneau de vitesse à Grenoble avec Magic Bus. Suivront de nombreux événements culturels tout l'été. Depuis l'annonce du déconfinement, on parle beaucoup des mesures barrières et surtout du fameux pass sanitaire. Un document numérique ou papier qui fait preuve de la non-contamination à la Covid. Mais tous les festivals ne sont pas soumis aux mêmes obligations puisque ces dernières dépendent de la taille de l'événement.

Magic Bus (17-19 juin) tout comme le Vercors Music Festival (2-4 juillet) ont choisi de limiter leur jauge à moins de 1 000 spectateurs pour Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, à l'Anneau de vitesse, quand Magic Bus réunissait 3 000 spectateurs par soir, ils seront moins de 1 000 dès ce jeudi. Sur les sites d'Autrans et de Méaudre, ce sont au total 6 000 personnes qui devraient être réunies en juillet, durant les trois jours, réparties sur les différentes scènes, contre 16 500 personnes en 2019 !

Un choix qui peut se comprendre tant le pass sanitaire peut s'avérer contraignant aussi bien pour les organisateurs que pour les spectateurs. C'est ce qui inquiète Jazz à Vienne (25 juin-10 juillet) qui, avec en moyenne 5 000 spectateurs par soir au Théâtre antique,

ne peut échapper à la mesure. Pour obtenir ce pass, il faut par exemple être vacciné complètement. Deux semaines après la deuxième injection pour les vaccins à double injection ou pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid. Quatre semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection. On peut également présenter la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures. Mais aussi le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

Le Festival Berlioz (17-30 août), à La Côte-Saint-André, est lui dans l'incertitude. Avec une jauge à 100 %, la salle est à 1 200 places. Aussi, s'il est autorisé d'ouvrir à plus de 80 % de la jauge, le pass sanitaire devra être mis en place. Des informations devraient arriver d'ici le 30 juin, date à laquelle une décision sera prise.

Tous les autres événements : Musique dans le Grésivaudan (28 juin-7 juillet), Grésivaudan (4-9 juillet), Festival de l'Arpenteur (3-10 juillet), Cabaret frappé (15-20 juillet) ne seront pas soumis au pass sanitaire.

Enfin, les festivals auront lieu en version assise et avec le masque.

Clément BERTHET

LOISIRS

Fin du couvre-feu : Jazz à Vienne adapte ses horaires

Enfin une bonne nouvelle pour Jazz à Vienne ! Le Premier ministre a annoncé, ce mercredi 16 juin à midi, que le couvre-feu de 23 heures serait levé non pas le 30 juin, comme il était prévu, mais dès ce dimanche 20 juin au soir. Ce qui va permettre au festival de Jazz d'adapter les horaires des soirées des 25, 26, 27, 28 et 29 juin. Alors qu'elles devaient débiter aux alentours de 18 h 30, elles commenceront à 20 h 30, comme il est de tradition au festival. De quoi permettre à l'équipe d'espérer une édition la plus normale possible, après des jours d'annulations, de reports et de reprogrammations de plusieurs dates. Dès l'annonce du déconfinement, fin avril, le directeur du festival, Samuel Riblier, avait demandé qu'une dérogation soit mise en place pour les événements culturels débutant en juin. Il y a quelques jours, c'est le président de Jazz à Vienne, Thierry Kovacs, qui écrivait à Jean Castex pour formuler la même demande.



Jazz à Vienne débute le 25 juin au Théâtre antique à 20 h 30 et non 18 h 30. Photo archives Le DL/Mona BLANCHET

ISÈRE

La carte des festivals maintenus cet été

Malgré le contexte sanitaire qui complique l'organisation d'un événement culturel, des festivals auront lieu en Isère cet été. Vous retrouverez la carte interactive de tous ceux qui sont maintenus avec, pour certains, des éléments de programmation sur notre site internet ledauphine.com. Cette carte est mise à jour régulièrement. Pour l'heure, les spectacles ayant lieu avant le 20 juin sont soumis à un couvre-feu débutant à 23 heures. Le masque est obligatoire, tout comme la distanciation physique. Chaque spectateur devra également montrer son pass sanitaire, ce document papier ou numérique, via l'application TousAntiCovid, qui indiquera qu'il est vacciné ou testé négatif dans les deux jours qui précèdent l'événement.

VATILIEU

Grange illégale et démolie : l'éleveur va demander un permis précaire



Alors qu'il pourrait, si le permis précaire est accepté, reconstruire son extension de grange, « je vais peut-être en profiter pour l'agrandir, j'étais en manque de place », confie Thibaud Dessalces, éleveur à Vatilieu. Photo Le DL/Hélène DELARROQUA

C'est une lueur d'espoir pour Thibaud Dessalces, éleveur à Vatilieu que la justice a contraint, la semaine dernière, à démolir son extension de grange (notre édition du 10 juin). Il raconte avoir eu ce mardi 15 juin un rendez-vous à la mairie qui a ouvert la porte à une solution temporaire pour qu'il puisse abriter ses bêtes. « Il faut que je redépose un dossier avec une demande de permis précaire ». S'il est accepté, ça me permettrait de reconstruire avant l'hiver un nouveau bâtiment », explique l'agriculteur.

Il espère également que la municipalité engage une modification du

plan local d'urbanisme. PLU dont sa grange allait à l'encontre, puisqu'il interdit toute construction liée à l'activité des exploitations agricoles professionnelles. En outre, le bâtiment construit se situait en zone d'aléa moyen de risques de glissement de terrain. Deux raisons qui avaient alors motivé la municipalité à lui adresser, fin 2018, un refus à sa demande de permis de construire.

« C'est pas encore gagné à 100 % »

Le permis de construire précaire, délivré à titre temporaire, consiste en attendant un éventuel reclassement de la parcelle

concernée, une potentielle solution. « Ce n'est pas encore gagné à 100 %, mais c'est sur la bonne voie », reprend Thibaud Dessalces, qui, échaudé, reste prudent. S'il évoque « du temps, de l'énergie et de l'argent perdus » avec la démolition de son extension de grange, il se montre quand même positif : alors qu'il craignait de devoir, sans cette grange, se séparer d'une partie de ses bêtes, il envisage désormais et à l'inverse d'agrandir le bâtiment.

H.D.

* Le permis de construire précaire est défini aux articles L. 433-1 et suivants du Code de l'urbanisme.